

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre à 20 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Houdaille.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme NICOUD Armelle, Mme MENARD Elise, M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERBEKE Jean-Pierre, Mme COMBECAU Solenn, M. VERSET Nicolas

Absents excusés : Mme LE PAGE Hélène, M. HIERNAUX Vincent.

Secrétaire de séance : Mme COMBECAU Solenn

Le conseil municipal rend hommage aux victimes des attentats survenus à Paris et à Saint Denis le vendredi 13 novembre dernier.
Celui-ci exprime sa plus vive émotion et adresse ses sincères condoléances aux 130 personnes décédées (à ce jour), aux blessés ainsi qu'à leurs proches et familles.

Le compte-rendu de la réunion municipale dernière est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative à la convention de droit de passage bénéficiant aux parcelles de la mairie

Dans le cadre des aménagements de la mairie, il est nécessaire d'établir un acte notarié avec le propriétaire de la parcelle A2-493 appartenant à M. et Mme SCHEGG.

Cet acte permettant de constater la servitude de droit de passage piétonnier, pour tout véhicule ainsi que tous réseaux électrique, gaz, ligne téléphonique, fibre optique, eaux vannes ou eaux usées éventuellement par voie souterraine.

Cette servitude bénéficiera aux parcelles n° 524, 525 et 455, propriétaires par la commune dont les dimensions sont les suivantes :

Largeur : 4 M
Longueur : 47 M

La commune prend à sa charge les frais notariés engendrés par la convention.

Délibération relative à la signature d'une convention avec la SAFER

Monsieur le maire propose de signer le renouvellement de la convention de veille et d'intervention foncière avec la SAFER sur l'espace agricole et naturel les frais sont pris en charge par notre EPCI. Cette convention permet de limiter le mitage et de protéger les espaces verts ouverts de notre territoire.



Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à signer le renouvellement de la convention de veille et d'intervention foncière avec la SAFER.

Point financiers

La situation financière de la commune est stable. Monsieur le maire indique que la mairie devrait dégager un excédent de fonctionnement entre 6 000 € et 10 000 € pour l'exercice 2015. Celui-ci est en baisse mais s'explique par l'embauche à temps plein de l'agent communal depuis le 1^{er} janvier et des baisses de dotations de l'état. Sur le plan des investissements, la commune a investi cette année plus de 60 000 € en grande partie pour l'aménagement de l'annexe de la mairie en logement locatif.

A ce jour, la trésorerie s'élève à plus de 80 000 €

Délibération portant sur l'adhésion à l'association de l'amicale des maires du canton de Pontoise

Vu le code général des collectivités territoriales, article L5214-1 et suivants,

Vu le changement de périmètre du canton auquel appartient la commune de Moussy,

Vu la modification des statuts de l'association des maires et adjoints du canton de Pontoise,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Moussy d'adhérer à l'association de l'amicale des maires et adjoints du canton de Pontoise,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune de Moussy à l'association de l'amicale des maires et adjoints du canton de Pontoise et en approuve les statuts.

Délibération relative à l'indemnité de conseil du trésorier municipal

Monsieur le maire propose de verser les indemnités de conseil au trésorier de la commune Mme BADALIAN Carole pour l'année 2015 pour un montant de 205,53 € brut.

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

De verser l'indemnité de conseil au trésorier de la commune pour l'année 2015 pour un montant de 205,53€ brut.

Décision modificative

Monsieur le Maire propose

61522 entretien de voies et réseaux :	- 4 853.00 €
6411 Personnel titulaire :	+ 3598.00 €
6450 Charge sécurité et prévoyance :	+ 1 255.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité

Elections régionales

Les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains. Le conseil municipal a mis en place le tableau des tours de garde pour ces scrutins. Le bureau se tiendra de 8 heures à 20 heures pour les deux tours.



Informations diverses

Plan local d'urbanisme : Une première réunion s'est tenue tout récemment. Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, un registre destiné à recevoir les observations du public, est disponible aux heures d'ouverture de la mairie.

Mesure d'urgence pour la mise en sécurité du château : Les travaux de mise en sécurité du château sont bientôt terminés. La circulation routière va bientôt rouvrir dans son intégralité et les bus pourront à nouveau marquer leur arrêt à l'abribus habituel.

Loyers impayés maison communale : Monsieur le maire informe le conseil municipal que les locataires ont intégralement payé l'arriéré de leurs loyers en retard.

Fête de l'arbre de Noël : Elle aura lieu dans la salle du conseil de la mairie le samedi 5 décembre à 16 heures. Exceptionnellement celle-ci se déroule un samedi en raison des élections régionales des dimanches 6 et 13 décembre prochains. Tous les habitants sont conviés. La décoration du village sera effectuée samedi 28 novembre.

Abords de l'église : Les produits phytosanitaires ne pouvant bientôt plus être utilisés pour le traitement des mauvaises herbes, il avait été décidé lors d'une précédente réunion de conseil, de semer du gazon rustique aux abords de l'église dans un premier temps. L'ancien cimetière devant à terme être aménagé. Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce travail avait été réalisé en octobre dernier. Les cailloux ont été retirés et la terre travaillée permettant ainsi de semer le gazon.

Route départementale RD159 : Monsieur le maire informe le conseil municipal que des travaux allaient être réalisés en début d'année prochaine sur la RD 159 et ce à la charge du conseil départemental. Ceux-ci concernent :

- Le captage des eaux de pluie entre le cimetière et l'entrée du village qui stagnent au droit du plateau surélevé et dont le ruissellement détériore le revêtement de l'aire de stationnement situé à la place de la vieille mare (suite à la réunion avec la direction des routes du CD fin octobre),
- L'aménagement de l'accotement après le lieudit du Moulin-neuf entre les deux virages, direction Brignancourt dans le cadre de la boucle n° 2 du Vexin (rendez-vous prévu le 18 décembre),
- Le renforcement des bas-côtés de la route au droit de la côte du Moulin-neuf, comme ceux déjà réalisés au même endroit (réunion prévue en décembre),

Monsieur le maire précise qu'il a adressé en outre, un courrier à monsieur le Président du conseil départemental pour lui faire part d'une demande de création d'une sente piétonne qui permettrait de se rendre au cimetière en toute sécurité. Les usagers sont nombreux à s'y déplacer. De plus, cet axe est souvent emprunté par des parents et élèves de la commune qui vont à Commeny où les enfants sont scolarisés.

Séance levée à 22 heures.

Fait à MOUSSY, le 20 novembre 2015

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

